

Les Quinze s'entendent sur les institutions de l'Europe élargie

Un accord se dessine avant le sommet d'Amsterdam, les 16 et 17 juin, sur la révision du traité de Maastricht, dans la perspective de l'élargissement de l'Union à l'Est

A l'issue de leur réunion, vendredi 23 mai à Noordwijk, les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze se montraient convaincus que le rapprochement entre les positions en France, opéré lors de ce conseil européen in-

formel, leur permettrait de mener à son terme la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée de réviser le traité de Maastricht, lors de leur prochain rendez-vous, les 16 et 17 juin à Amsterdam. Des progrès significatifs ont été

accomplis sur la réforme des institutions communautaires, notamment à propos de la Commission, qui comprendra vingt membres, comme aujourd'hui, en dépit de la proposition française de « resserrement ». Son président

se verra attribuer des pouvoirs renforcés. Les Quinze semblent, en outre, disposés à accepter une large extension des thèmes où les décisions seraient prises à la majorité qualifiée. (Lire aussi notre éditorial page 14.)

NOORDWIJK (Pays-Bas) de nos envoyés spéciaux

Le soleil brillait, vendredi, sur la station balnéaire néerlandaise de Noordwijk : Tony Blair, le premier ministre britannique, avait produit son lot de surprises en tenant, en matière de compétitivité et de politique sociale, un discours à la tonalité libérale, mais aimable et ouvert. La présidence néerlandaise était efficace ; Helmut Kohl et Jacques Chirac offensifs : les Quinze éprouvaient le sentiment du devoir accompli, avec à la clé, presque acquis, un nouveau traité d'Amsterdam, moins rébarbatif pour le citoyen que celui de Maastricht et, pensaient-ils, suffisamment ambitieux pour achever la mise en place de l'Union monétaire et ouvrir le nouveau grand chantier de l'élargissement aux pays d'Europe centrale.

Celui-ci suppose une réforme des institutions communautaires, conçues il y a quarante ans dans la perspective du Marché commun à six. C'est sur ce terrain que des progrès significatifs ont été accomplis à Noordwijk, même si rien n'a encore été formellement décidé. La percée porte surtout sur la Commission, au départ le thème le plus sensible. D'entrée de jeu, le chancelier Kohl proposa un compromis qui rassurait les « petits » pays, hantés par la crainte de ne plus être représentés, un jour, au sein du collège bruxellois. Il suggérait que le traité limite le nombre de commis-

saires à vingt membres, comme actuellement. Le statu quo, ou presque, aussi longtemps que l'Union ne comptera pas plus de vingt pays !

Si la première vague de l'élargissement, vers 2003-2004, se limite, comme on peut s'y attendre, à la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie et peut-être Chypre, la Commission de cette Europe des vingt ne supposerait aucun sacrifice majeur pour les actuels Etats membres, sinon la perte de leur second

présentant l'intérêt collectif. La cohésion et l'efficacité du collège européen y auraient gagné ; son « acceptabilité » par l'opinion dans les pays qui, inévitablement, à un moment ou à un autre, n'y auraient pas été représentés en aurait souffert.

C'est ce qu'avait compris Helmut Kohl, et Jacques Chirac, « sans plaisir », s'y est rallié ; conceptuellement, la France avait probablement raison, mais elle était isolée. La Commission sera pléthorique, mais son président se

encore en être précisée, mais il semble acquis qu'y figureront la recherche, la politique industrielle et régionale, les fonds structurels, l'environnement, avec un doute, compte tenu des réticences de Tony Blair, pour la politique sociale. Une telle avancée devrait permettre de plus facilement achever la mise en place du marché unique et de compléter les politiques d'accompagnement nécessaires à son fonctionnement équilibré.

Les « petits » pays, réticents à toute perte d'influence, subordonnaient la repondération des voix à une extension du champ d'application de la majorité qualifiée. L'ouverture réalisée à Noordwijk devrait les inciter à accepter un rééquilibrage que les « grands », sans se montrer trop gourmands, considèrent comme légitime. Actuellement, la majorité qualifiée correspond à environ 58 % de la population, au lieu de près de 65 % aux premières heures de la Communauté. Les « grands » aspirent à revenir à 60 %.

Jacques Chirac a souligné, pour s'en féliciter, que les textes du futur traité prévoient de mieux associer les Parlements nationaux aux travaux communautaires. De même, les pouvoirs législatifs du Parlement européen seront étendus d'une façon qui semble donner satisfaction à son président. Dernier dossier institutionnel en suspens, celui des « coopérations renforcées » : une idée franco-allemande pour autoriser des pays à

aller de l'avant, sans que ceux qui ne veulent pas suivre puissent les en empêcher. Plusieurs délégations, dont celle du Royaume-Uni, se montrent préoccupées à l'égard d'un exercice dont elles redoutent qu'il aboutisse à une Europe à la carte. Les Français et les Allemands y tiennent, il faudra qu'un compromis soit trouvé à Amsterdam.

D'ici là, les représentants personnels des chefs de gouvernement auront encore du travail, surtout s'agissant de la coopération en matière judiciaire et policière. Il y a un large accord pour progresser, et bon espoir de parvenir à des résultats tangibles, mais ceux-ci sont retardés en raison des hésitations, voire des divergences, sur la manière d'agir.

Les mécanismes de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) seront améliorés ; cela suffira-t-il pour inciter les Quinze à agir de concert ? Au vu des expériences récentes, rien de moins sûr... Ce peu de goût pour l'innovation fait que le débat sur l'intégration progressive de l'Union de l'Europe occidentale (UEO, l'organisation militaire commune) au sein de l'Union européenne, proposée par la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie et le Luxembourg, est dans l'impasse. L'Europe de la défense a du mal à naître.

Alain Franc
et Philippe Lemaître

La présidence néerlandaise était efficace, le chancelier allemand et le chef de l'Etat français offensifs : les Quinze éprouvaient le sentiment du devoir accompli

commissaire pour les cinq « grands » (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie et Espagne). La « paix civile » sera ainsi assurée, au sein des institutions bruxelloises, pour un bonne dizaine d'années...

Cependant, ce projet de quasi-statu quo n'a plus grand-chose à voir avec la proposition française en faveur d'une Commission resserrée, comptant dix à douze membres, autant qu'il y a de vrais portefeuilles à gérer, soudés, re-

verra attribuer des pouvoirs renforcés. Nommé par les gouvernements avec l'aval du Parlement, il désignera ses commissaires de concert avec les capitales, recevra un mandat du Conseil européen et rendra compte devant celui-ci, ainsi que devant le Parlement.

Autre progrès, les Quinze semblent disposés à accepter une large extension des thèmes communautaires, où les décisions seraient dorénavant prises à la majorité qualifiée. La liste devra